



Paris le 28 février 2022

Enfants détenus en SYRIE :

la France viole la convention internationale des droits de l'enfant

A ce jour, 200 enfants français sont détenus en Syrie dans des conditions inhumaines les exposant à un risque imminent de mort. Selon le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, depuis le début de l'année 2021, ce sont plus de 60 enfants détenus qui seraient ainsi décédés.

Saisi à de nombreuses reprises par les familles, l'État français fait preuve depuis plusieurs années d'une inertie incompréhensible alors qu'il est urgent de protéger ces enfants victimes de guerre, qui subissent des conditions de vie contraires aux droits humains les plus élémentaires.

Au manque de courage politique, s'ajoute la violation du droit : si l'État français n'est évidemment pas à l'origine de la détention de ces enfants, il est responsable de leur maintien en détention.

C'est ce que vient de rappeler le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies saisi de la situation de 49 enfants français dans une décision du 24 février 2022 : la France viole les dispositions de la Convention Internationale des droits de l'enfant, qu'elle a pourtant ratifiée le 7 août 1990 et notamment les articles 3 (relatif à l'intérêt supérieur de l'enfant), 6 (droit à la vie) et 37 a) (protection contre les traitements inhumains et dégradants) en refusant de rapatrier 49 enfants français, actuellement détenus dans les camps de Roj, d'Aïn Issa et de Hol dans des conditions indignes et mettant leur vie en danger.

Le comité, composé de 18 experts indépendants, relève que « *Le refus de la France de rapatrier des enfants français détenus dans des camps syriens dans des conditions mettant leur vie en danger depuis des années viole leur droit à la vie, ainsi que leur droit à ne pas subir de traitements inhumains et dégradants* ». Il ajoute que « *la France a la responsabilité et le pouvoir de protéger les enfants français dans les camps syriens contre un risque imminent pour leur vie en prenant des mesures pour les rapatrier* ».

La France est de plus en plus isolée sur cette question puisque la Belgique, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suède ont déjà rapatrié leurs enfants.

L'actuel Président de la République déclarait le 14 mai 2019, « *La France est une Nation qui n'abandonne jamais ses enfants, quelque soient les circonstances et fussent-ils à l'autre bout de la planète* »

Il est plus que jamais temps que ces paroles soient suivies d'actes.

Le Syndicat des Avocats de France demande à l'État français de respecter ses obligations internationales et l'exhorte à procéder en urgence au rapatriement urgent de tous les enfants français détenus dans les camps syriens.